



- **Informations auprès de Madame le Maire : Mairie de Villard Reymond :**  
Tel. **06 18 44 32 61** - Email : [contact-mairie@villard-reymond.fr](mailto:contact-mairie@villard-reymond.fr)

## **La commune de Villard Reymond sur le GR50 et le tour du massif du Taillefer, Cherche exploitants / gérants pour son Auberge et ses gîtes**

Nous recherchons des exploitants / gérants, motivés et responsables pour notre Auberge/Gîte de montagne, ainsi que notre gîte situé à Villard Reymond (1650 m) en Isère dans le massif de l'Oisans pour une période de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

### **Type de Contrat**

Un contrat du type Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de bâtiment régira l'exploitation des biens

### **Définition des principaux biens**

Les biens principaux concernés par ce contrat d'exploitation sont :

- L'Auberge de l'Eau blanche, ancienne école du village : avec 16 couchages (un dortoir de 8 places et 2 chambres de 4 places). Elle est située dans le centre du village et possède une grande terrasse idéalement exposée face aux montagnes environnantes.
- Le Gîte du Grand Renaud possédant des capacités de 4 couchages (+ 2 éventuellement) et qui est dédié tout ou parties à la location en gestion libre saisonnières.

Pour l'Auberge, à mi-chemin entre l'hôtel (pour le confort) et le refuge (la convivialité, la proximité des montagnes, les activités), l'exploitant proposera des petits-déjeuners, déjeuners et dîners avec des produits frais, faits maison et/ou locaux, mais également des possibilités « d'en cas » ou de repas « rapides » et sans réservation.

La commune met à la disposition de l'occupant la licence IV dont elle est propriétaire.

### **Période**

Il n'y a pas de jour de « relâche » ou « fermeture » pour l'Auberge.

Le contrat sera établi pour une période de 5 mois.

### **Conditions de rémunération :**

L'ensemble des bénéfices générés par l'activité restauration et hébergement revient de droit aux exploitants.

En contrepartie de l'utilisation des bâtiments, les exploitants versent une redevance mensuelle.

Les frais d'exploitation et de fonctionnement sont à la charge de la commune (électricité/eau) et seront facturés aux gérants en fin de contrat. Voir conditions spécifiques dans le contrat.

### **Conditions de logement :**

La commune met à disposition un logement de fonction situé au niveau 2 de l'Auberge de l'Eau Blanche (deux chambres + salle d'eau et WC).

### **Compétences souhaitées :**

- Savoir cuisiner des produits frais, locaux, tenir un gîte/auberge, faire l'accueil, gérer des stocks, faire les petits bricolages et réparations, gérer des réservations.
- Savoir communiquer, mettre à jour un site internet, innover et être force de proposition pour l'animation de l'Auberge.



**Profil attendu :**

Polyvalent(e), bienveillant(e), attentif aux besoins du village, contact facile, soigné(e), rigoureux(e), connaissance de la montagne, Anglais bienvenu, respect et appropriation des protocoles sanitaires (COVID ou autres).

**Dossier de candidature :**

Date d'envoi de l'avis de consultation : 01<sup>er</sup> octobre 2024

Date limite de réception des offres : 30 novembre 2024 à 12 heures

Modalité de remise des candidatures

- Une lettre de candidature et de motivation
- Un curriculum vitae
- Des références dans le domaine de l'accueil, de la restauration et du milieu montagnard (cf dossier Annexe des critères de sélection)

Envoi du dossier de candidature sur <https://www.marches-securises.fr>

Ou bien par email à l'adresse :

[contact-mairie@villard-reymond.fr](mailto:contact-mairie@villard-reymond.fr)

Avec dans l'Objet : « Candidature pour exploitation Gîtes de Villard Reymond »